



LE DON PLANIFIÉ

ÉTABLIR UNE RENTE DE BIENFAISANCE

Une rente de bienfaisance est un moyen de faire un don important à Diabète Québec (ou à un autre organisme) qui s'engage, pour sa part, à vous verser périodiquement un montant garanti jusqu'à votre décès. Il faut savoir qu'il faut être âgé de 60 à 90 ans pour s'en prévaloir.

Au moment d'établir la rente, un reçu pour don d'un minimum de 20% du montant versé est remis selon les normes de l'Agence du revenu du Canada. S'il y a décès prématuré, le montant résiduel du capital est versé à Diabète Québec (ou à un autre organisme). Une rente est établie en regard du montant versé, de l'espérance de vie du, de la ou des bénéficiaires et du taux d'intérêt en vigueur au moment de l'établissement de la rente.

Le montant minimal exigé pour établir une rente de bienfaisance est de 20 000 \$. Pour établir une rente, il est nécessaire de consulter des professionnels ou professionnelles, comme conseiller ou conseillère en planification financière, notaire, avocat ou avocate, fiscaliste, etc., et d'en aviser l'organisme au profit duquel la rente sera établie.

Voici donc un exemple de rente de bienfaisance.

LE CAS DE MADAME RAVARY*

Suzanne Ravary, âgée de 74 ans, dispose d'un capital de 100 000 \$. Étant une personne qui vit avec le diabète, elle aimerait soutenir la mission de Diabète Québec tout en s'assurant d'avoir assez d'argent pour vivre. Elle décide donc d'établir une rente de bienfaisance auprès de Diabète Québec et elle s'assure de se faire accompagner par des professionnels ou professionnelles, comme conseiller ou conseillère en planification financière, notaire, avocat ou avocate, fiscaliste, etc.

Considérant son espérance de vie, Suzanne aurait droit à une rente annuelle de 6 500 \$ jusqu'à son décès. Elle bénéficie aussi d'un reçu pour don de 20 000 \$ qui pourra lui faire économiser des impôts à payer d'environ 9 000 \$. En fonction des règles en vigueur au moment de la transaction, 160 \$ seulement seraient imposables. ■

*Cet exemple est donné à titre indicatif seulement. Les montants varient en fonction de nombreux facteurs qui entrent en compte au moment de l'établissement de la rente.